



**CONSEIL DE QUARTIER  
Réunion plénière  
14 NOVEMBRE 2019**

**Ordre du jour : Ecole Angela Davis**

*La séance est ouverte à 20 heures 10 en présence de :*

**Élu-e-s :**

*Dominique Attia, adjointe au Maire déléguée à l'Éducation et à l'Enfance,  
Florian Vigneron, adjoint au Maire délégué aux Affaires sociales et solidarités, Culte, Mémoire, Cimetière,  
Ancien combattants, Bâtiments et travaux.*

**Services municipaux :**

*Thierry Moreau, directeur général adjoint, en charge du Domaine public, Environnement, Bâtiments et  
Tranquillité publique,  
Corinne de Filippis, directrice des Bâtiments,  
Médy Sejai, directeur de l'Espace public et de la mobilité,  
Marie-Lise Lapeyre, responsable de l'Antenne de quartier Gaston Lauriau,  
Julien Roman, chargé de démocratie participative.*

**Collectif d'animation :**

*Mario Cappelletto,  
Stéphanie Daniel-Risse,  
Michel Escoute.*

*Et environ trente habitants, dont de nombreux parents d'élèves de l'école Angela Davis, et une habitante  
membre du collectif d'animation du Conseil de quartier Solidarité Carnot.*

\* \* \*

Le collectif d'animation rappelle que la plénière est consacrée à l'école Angela Davis, et notamment aux problématiques de sécurité, pollution, travaux, tranquillité et de mixité sociale. Il invite les participants à laisser leurs coordonnées afin de recevoir le compte rendu de la séance.

Dominique Attia remercie Mme Bragoni, Directrice de l'école maternelle Angela Davis et M. Smati, Directeur de l'école élémentaire Angela Davis pour leur présence. Elle excuse l'absence d'Halima Menhoudj et Nabil Rabhi, élus de quartier Jean Moulin-Beaumonts.

**1. Sécurité et pollution aux abords de l'école Angela Davis**

Un habitant souligne en préambule le mécontentement des parents d'élèves par rapport à l'absence de l' élu référent au conseil d'école qui s'est tenu récemment, ce qui n'a pas permis aux parents d'élèves d'adresser certaines questions. Il dénonce un défaut de communication entre la Ville, les parents et les habitants du quartier au sujet de l'école Angela Davis. Les parents d'élèves attendent également la livraison de la cour de récréation. Il regrette que *Le Montreuillois* n'ait pas parlé de ces difficultés dans un récent article sur l'école. Dominique Attia indique qu'il est possible d'organiser une réunion spécifique sur le suivi des travaux de l'école Angela Davis avec les services de l'Enfance et les parents d'élèves. Elle fera part du mécontentement des parents à l' élu concerné et veillera à ce qu'un élu soit présent lors du prochain conseil d'école.

Un habitant juge cette absence dommageable dans un contexte d'ouverture de l'école tendu entre la Ville et les parents d'élèves. D'après lui, l' élu ne souhaitait pas affronter les mécontentements des parents.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Dominique Attia réfute ce dernier point et loue le sérieux de M. Abdoulbaki.

Florian Vigneron concède que la Ville, confrontée à diverses problématiques, a connu des difficultés dans la gestion de ce dossier et présente ses excuses. La réaction des riverains de la rue Molière, lorsqu'ils ont appris que la Ville souhaitait installer des sanitaires au fond de la cour de l'école élémentaire, a incité la Ville à décaler le planning d'interventions techniques pour permettre des échanges et adapter le projet. Les travaux sur l'espace public (zone 30 km/h, sécurisation sur une partie du parcours sur le trottoir, radars pédagogiques), bien que livrés tardivement, ont néanmoins été finalisés pour la rentrée.

Un habitant le conteste : les parents d'élèves ont dû relancer la Ville sur les problèmes de sécurisation. Le carrefour reste par ailleurs problématique en raison de la vitesse de circulation des véhicules.

Une habitante estime que les parents étaient en droit d'attendre une concertation poussée, un travail collaboratif avec les élus. Elle propose que les élus procèdent à une déambulation deux par deux en se tenant par la main pour constater la difficulté à circuler avec un enfant, voire avec une poussette. Selon elle, la sécurisation des trottoirs n'est probante que sur un seul côté. Les parents d'élèves souhaiteraient que cette portion, très dangereuse avec les entrées et sorties de véhicules, soit piétonnisée.

Le président d'un syndicat de copropriété (riverains de la rue Molière) a appris tardivement l'installation d'une cour de récréation et d'un bloc sanitaire à proximité de la résidence. Il déplore l'absence de concertation et de réponse aux courriers recommandés adressés à plusieurs interlocuteurs de la Ville.

Florian Vigneron fait valoir qu'au moins trois réunions ont été organisées sur ce sujet.

Le président du syndicat ajoute qu'il a demandé, sans succès, des plans afin de visualiser le projet. Il a adressé plusieurs courriers avec accusé de réception à la Ville, le dernier en juin 2019, mais n'a jamais reçu de réponse.

Florian Vigneron indique que les schémas techniques viennent de parvenir aux élus et seront envoyés au syndicat de copropriété.

Corinne de Filippis précise que la pose d'un solin, facultative, vise à éviter les salissures entre les deux murs et à les préserver. Pour l'heure, seul l'habillage a été posé. Il appartiendra au syndicat de copropriété d'autoriser cette pose ou non après réception des éléments techniques.

Le président du syndicat de copropriété s'interroge sur le respect du PLU qui prévoit une distance de trois mètres entre deux murs.

Corinne de Filippis souligne que les dispositions du PLU ne s'appliquent pas aux bâtiments d'intérêt général, comme cette école. Elle ajoute que la déclaration préalable de travaux a été délivrée le 8 août.

Un habitant mentionne que le solin pourrait s'avérer problématique en cas d'intervention technique ou rendre coûteux un ravalement. Selon lui, l'habillage a été posé dès le mois de juin sans réelle concertation.

Corinne de Filippis rapporte s'être rendue sur place le jeudi précédent pour visualiser les implantations avec M. Guichard et Mme Balthazar qui devaient en rendre compte au syndicat de copropriété.

Une habitante en convient, mais regrette que la Ville n'ait pas échangé avec eux ensuite.

Corinne de Filippis rappelle que ces travaux concernent un petit sanitaire de 40 m<sup>2</sup>. Il était nécessaire de proposer des sanitaires dans la cour de l'école aux enfants.

Le collectif d'animation énumère les points qui avaient été soulignés lors d'une réunion préparatoire et envoyés aux élus, afin que ces derniers puissent donner des éléments de réponse :

- la sécurisation du passage piéton devant l'école,
- l'absence d'agent pour faire traverser les enfants,
- la limitation à 30 km/h rue Stalingrad, effective uniquement à quelques mètres de l'école et non contrôlée
- le panneau de pré signalisation bricolé par les parents, à l'angle des rues Gaston Lauriau et Stalingrad.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

D'autres problématiques pourront par ailleurs être traitées lors de réunions ad hoc.

Une habitante précise que le panneau bricolé est tombé et rappelle que, dans un souci d'efficacité, une signalisation doit être précédée d'une présignalisation.

Thierry Moreau répond que l'accroissement du nombre de panneaux peut créer un encombrement visuel et spatial, qu'il a peu d'effet direct sur la sécurité des enfants.

Une habitante rappelle qu'il s'agit de la sécurité d'enfants, dont les élus doivent se préoccuper.

Une habitante évoque la largeur de trottoir insuffisante aux abords de l'école. Compte tenu de la taille des carrefours, les deux personnes pour sécuriser la traversée des carrefours Rapatel / Stalingrad et Rapatel / Gabriel Péri ne suffisent pas et certains tronçons ne sont pas encore assez sécurisés. Le flux de circulation incite les enfants à marcher sur la chaussée le matin : elle jugerait intéressant que les élus viennent observer ces traversées des différents carrefours aux heures de pointe.

Un habitant ajoute que si les chicanes et les feux ralentissent quelque peu la vitesse, les conducteurs ont tendance à accélérer à l'approche du feu au bout de l'avenue Gabriel Péri faisant craindre l'accident.

Une habitante propose d'organiser un rendez-vous avec les élus à une sortie d'école pour arpenter les endroits dangereux, en photographiant au préalable les points négatifs.

Le collectif d'animation dénonce depuis au moins cinq ans le risque d'accident grave sur le carrefour Rapatel / Péri / Stalingrad. Il aurait été pertinent d'aménager ce carrefour avant d'ouvrir l'école, selon lui.

Médy Séjai rappelle que depuis plus de 50 ans que les communes subissent des espaces publics dessinés pour la vitesse, le trafic et le stationnement, dont le piéton a toujours pâti. L'état d'esprit a toutefois commencé à changer et les services publics s'attachent à donner moins de place à la voiture et à la vitesse, pour offrir plus de sécurité aux piétons et aux cyclistes. Depuis des années, les services travaillent sur la résorption de ces points notamment aux abords des écoles. En l'occurrence, il est question de voies départementales, sur lesquelles la ville n'a pas pouvoir d'action et doit mener un travail conjoint avec le Département. Le schéma de circulation du carrefour Rapatel / Péri / Stalingrad apparaît obsolète et doit changer, car il jouit d'un réel potentiel d'aménagement : un travail a été lancé, de même que sur l'avenue Gabriel Péri. Cette mise en œuvre nécessite cependant du temps. Il doit par ailleurs rencontrer le Département dès le lendemain pour en discuter.

Une habitante pointe qu'une réunion conjointe aux Conseils de quartier Solidarité Carnot et Jean Moulin Beaumonts est envisagée sur cette problématique.

Thierry Moreau ajoute que le Département s'est engagé à doubler d'ici 2024 toutes les voies départementales de pistes cyclables. Il relève que la fermeture de l'A86 pour les travaux du tramway génère une augmentation du trafic sur certains axes, et notamment dans ce secteur, pour accéder au périphérique.

Une habitante prend note des engagements à moyen terme, mais s'enquiert des aménagements transitoires envisagés au regard de la dangerosité du carrefour.

Une habitante signale également que certains parents ont des enfants scolarisés dans deux écoles, avec les mêmes heures d'entrée et de sortie. Pour gagner du temps, ils empruntent le passage piéton devant l'école. Un feu rouge pourrait s'avérer utile dans ce cadre.

Une habitante souligne que, selon l'association « Respire », les feux rouges semblent inadaptés. En effet, les nombreux bus et camions qui empruntent cet axe risquent de boucher la vue devant le feu, et les feux incitent également certains conducteurs à accélérer pour passer à l'orange. L'installation d'un long plateau traversant apparaît dans ce contexte comme la seule solution viable.

Médy Séjai partage ce diagnostic. Le feu rouge, qui ne permet pas de sécuriser une traversée, a été remplacé sur certains axes par des ralentisseurs en amont des plateaux. En exemple carrefour Bld Jeanne d'Arc/Colmet Lépinay. Sur la façade de l'école, la réponse technique, insatisfaisante, doit être complétée, car les conducteurs cherchent à éviter les deux ralentisseurs disposés en quinconce. Ces aménagements seront complétés en début d'année 2020, avec la pose de deux paires de ralentisseurs pour éviter ces contournements.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

L'implantation du panneau 30 km/h sera modifiée prochainement. Enfin, la sécurisation du trottoir, qui devait initialement se prolonger vers Rapatel, sera finalisée à l'aide de potelets la semaine suivante.

Thierry Moreau ajoute, au vu des échanges, qu'il étudiera rapidement l'interdiction de stationnement jusqu'à la rue des Quatre ruelles.

Médy Séjai précise que, budgétairement, cette piétonisation ne pourra pas être réalisée en 2019.

Un habitant réitère son invitation à assister à la dépose des enfants le matin, entre 8 h 30 et 9 h afin d'appuyer cette demande. Dans l'intervalle, il demande des moyens humains pour contrôler la circulation sur la rue Stalingrad, voie d'accélération naturelle malgré les radars pédagogiques.

Thierry Moreau regrette que la Police nationale ne fasse pas davantage de contrôles de vitesse, et dénonce un resserrement de ses missions vers de l'intervention sur signalement. La Police municipale, malgré un triplement de ses effectifs en six ans, a des effectifs encore limités pour contrôler toute la ville. La Ville verbalise afin qu'à terme les zones 30 km/h soient respectées, mais elle ne dispose pas des moyens suffisants pour organiser des contrôles comme elle le souhaiterait. Ces mêmes remarques se font entendre pour toutes les écoles de Montreuil, car les familles sont fortement sensibilisées aux questions de sécurité. Certains parents agissent cependant de façon inconséquente en stationnant n'importe comment devant les écoles. Thierry Moreau accepte de réaliser un arpentage avec les parents d'élèves.

Un habitant pointe que les parents resteront vigilants sur ces problématiques de sécurité. L'aménagement du carrefour ne sera probablement pas effectif avant plusieurs années, d'après elle.

Une habitante rapporte que les conducteurs, sauf embouteillages, roulent à 80 ou 90 km/h en zone 30 km/h et les ralentisseurs ne changent rien : des pétitions sur Rapatel circulent depuis 15 ans sans grands résultats.

Thierry Moreau plaide que de nombreux aménagements ont été réalisés en six ans.

Une habitante rappelle qu'en raison de la sectorisation, certains parents sont contraints de déposer leurs enfants en voiture car ils habitent relativement loin de l'école.

Florian Vigneron souligne qu'élus et habitants partagent les mêmes objectifs. Le choix de la mixité sociale explique par ailleurs en partie la refonte de la carte scolaire. Surtout, les parents utilisent leur voiture car ils partent ensuite sur leur lieu de travail : même si l'école était plus proche, ils prendraient tout de même leur véhicule.

Le collectif d'animation observe deux temporalités dans ce débat : celle des élus et celle des parents confrontés à l'ouverture peu concertée de l'école et faite dans une certaine urgence. Le collectif d'animation interroge les élus sur la faible concertation et information des riverains par rapport à l'ouverture de l'école.

Florian Vigneron entend que les mesures mises en œuvre puissent sembler insuffisantes, mais rappelle que des actions ont néanmoins été entreprises durant l'été.

Le collectif d'animation estime ces aménagements tardifs pour une ouverture en septembre. Selon lui, les élus ont mal mesuré la sensibilité des parents et n'ont de fait pas jugé utile d'engager une importante concertation.

Dominique Attia souligne que la concertation sur la sectorisation s'est engagée au dernier trimestre 2018 et que la campagne des inscriptions s'en est suivie de février à mars/avril. Avant cette date, il était impossible de savoir quels parents fréquenteraient l'école Angela Davis. Elle admet que certains éléments aient fait défaut. L'école-relais ayant été occupée par d'autres écoles depuis 2015, la Ville a estimé que les riverains étaient habitués à la présence de l'école et aux flux générés.

Un habitant rappelle que les élèves fréquentant l'école-relais de manière transitoire étaient déposés en car. La problématique de la sécurité ne revêtait pas les mêmes impacts.

Dominique Attia en convient.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Une habitante demande si l'on peut créer une entrée sur la rue Molière.

Thierry Moreau rappelle l'impossibilité de créer une entrée sur la rue Molière en raison du dispositif Vigipirate et des contraintes de place.

Une habitante observe une moindre pollution rue Molière que rue Stalingrad. Elle ajoute qu'à Londres, qui a pourtant fermé son centre-ville aux véhicules les plus émissifs, les enfants sont soumis à un shoot de pollution cinq fois supérieur à la moyenne en entrée et sortie d'école. Elle juge préférable d'éloigner les enfants de ces zones à risque pour la santé à court, moyen et long terme.

Thierry Moreau souligne que Paris et la Métropole du Grand Paris ont proposé la création de zones à faibles émissions et que le Maire de Montreuil a pris un arrêté en ce sens au mois d'octobre. Dans ce cadre, certains véhicules (crit'air 5) sont interdits à la circulation et cette interdiction s'appliquera ensuite progressivement aux crit'air 4, 3 et 2. À partir de 2022 ou 2023, des portiques seront installés à l'entrée de l'A86 permettront de contrôler les véhicules. En parallèle, la Ville travaille à des aides à l'acquisition et au prêt de vélos (stations Vélib).

Une habitante interpelle les élus sur l'annonce par la Ville d'une superbe cour de récréation avec toboggan, qui n'est pas ce qui a été réalisé. Elle estime les élèves d'Angela Davis discriminés et ajoute que l'école a été ouverte sans être réellement prête à accueillir les enfants.

Médy Séjai rappelle que même si la Ville négocie avec le Département pour un réaménagement rapide du carrefour Rapatel/Péri/Stalingrad, il n'interviendra pas immédiatement. En revanche, la neutralisation des places de stationnement entre l'école et Rapatel interviendra dès la semaine suivante. Un travail sera mené ensuite sur la neutralisation des places de stationnement entre l'école et la rue des Quatre ruelles pour harmoniser la largeur de trottoir. Par ailleurs, il rencontrera dès le lendemain le Département pour envisager l'évolution de l'avenue Gabriel Péri et du carrefour et demander de préciser le calendrier de complétude de la sécurisation devant l'école, laquelle ne pourra pas être menée en 2019 faute de budget.

Thierry Moreau pointe que, s'agissant de la pollution, la seule solution viable consiste à réduire à la fois le parc et les émissions des véhicules.

Florian Vigneron ajoute qu'il s'agit d'un processus progressif et que la pollution ne pourra pas diminuer du jour au lendemain. Tous les leviers pertinents (ZFE, mobilité douce, valorisation de la place du piéton et du vélo, réduction de vitesse notamment) sont mis en œuvre depuis le début de la mandature. Montreuil va poursuivre les efforts en ce sens. S'agissant de la pollution intérieure, les mesures relevées, et reçues ce jour, attestent d'une bonne qualité de l'air dans l'école, y compris fenêtres ouvertes.

Corinne de Filippis précise que le protocole impose des mesures hors saison de chauffe et, cinq mois après, en période de chauffe. Le laboratoire ne s'engagera que sur le rapport définitif, à l'issue des tests de février 2020. Les premiers résultats reçus ce jour seront néanmoins transmis au collectif.

Thierry Moreau rappelle que la ZFE constitue un processus complexe à mettre en place, notamment au regard du retard pris sur les transports en commun, à l'échelle métropolitaine. Il évoque le plan de la RATP pour déployer des bus propres ou hybrides. En outre, le prolongement de la ligne 11 en 2023, la livraison partielle du tramway en 2024, ainsi que le prolongement de la ligne 1, contribueront à améliorer la qualité de l'air.

Corinne de Filippis précise que la qualité de l'air intérieur mesure trois polluants (CO<sub>2</sub>, formaldéhyde et benzène) et dépend système de ventilation, performant sur l'école Angela Davis. En marge, la Ville procède actuellement aux relevés de particules fines, dont les résultats seront également transmis.

Marie-Lise Lapeyre rappelle, au-delà des problématiques évoquées, que dans un passé récent, certains parents étaient mécontents que leurs enfants fréquentent des écoles en sureffectifs. La création d'une nouvelle école visait à desserrer les classes et à favoriser les conditions d'apprentissage.

Une riveraine et le collectif d'animation Carnot évoquent les problèmes causés par un garage voisin qui engendre des pollutions notamment les rejets d'huiles usagées, réparations sur la voie publique en semaine et le week-end, véhicules ventouses ou épaves durant des semaines.

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

Thierry Moreau répond que la Ville travaille sur ce sujet depuis le mois de juin et doit demander à la Préfecture de faire procéder à des contrôles (police et Urssaf notamment) pour vérifier la qualité et les compétences de cette entreprise, car la Ville n'a pas compétence pour intervenir.

Une habitante remercie Mme de Filippis pour les mesures de particules fines et suggère d'élargir le diagnostic au dioxyde d'azote (NO2) auquel toutes les écoles parisiennes sont testées positives.

## **2. Travaux au sein de l'école Angela Davis**

Un habitant rappelle que l'école a été livrée uniquement avec des toilettes maternelles au rez-de-chaussée, ce qui s'avère compliqué en matière d'hygiène. Il s'enquiert de la date de livraison de la cour et pointe que la structure installée pour les maternelles semble être plutôt dédiée aux crèches.

Une habitante, enseignante à l'école Angela Davis, a constaté en arrivant à l'école Louise Michel une différence de traitement entre les deux établissements, en termes d'équipements. Elle fait remarquer que le toboggan installé dans la cour primaire est trop petit. Elle ajoute que les patinettes et draisiennes livrées pour les maternelles sont beaucoup trop grandes. On lui a dit qu'il n'y avait pas d'autres modèles, mais elle en a vu dans d'autres écoles.

Thierry Moreau vérifiera ce point. La structure livrée, prévue pour les 2-5 ans alors que la commande portait sur du 3-6 ans, sera échangée, mais il ne peut s'avancer sur les délais de livraison.

Un habitant s'enquiert de l'absence de gymnase à proximité de l'école, ajoutant que les enfants n'ont pas accès au sport depuis la rentrée. Par ailleurs, il constate que le centre de loisirs pâtit du manque d'animateurs pour encadrer les élèves.

Mme Bragoni souligne que l'école Angela Davis a ouvert avec des effectifs dédiés à une petite école, mettant ainsi en difficulté l'équipe encadrante.

M. Smati confirme un manque d'animateurs pendant la pause méridienne, alors que 90 % des élèves mangent régulièrement à la cantine (40 à 50 élèves).

Dominique Attia souligne que toutes les écoles subissent un pic de la fréquentation de la restauration scolaire, ouverte à tous les enfants. La Ville recrute, mais la pause méridienne représentant seulement 1 h 30 de travail, les candidats préfèrent s'engager sur des CDI ou CDD temps plein. La mairie a proposé aux enseignants de travailler durant cette pause et a également fait appel à des associations.

Un habitant rapporte que le jeudi précédent lors de la pause méridienne maternelle, un animateur était présent pour 60 élèves, ce qui fait un ratio beaucoup trop faible pour assurer la sécurité des enfants et aider au repas des maternelles.

Dominique Attia en convient.

Médy Séjai annonce que la finalisation des travaux sur l'éclairage, le lendemain, permettra d'aménager les espaces verts de la cour la semaine suivante. Les sanitaires extérieurs seront livrés le lundi suivant. L'ouverture de la cour a été planifiée au plus tard le 25 novembre et le toboggan sera livré en début d'année.

Mme Bragoni ajoute que des travaux seront rapidement engagés dans les toilettes du rez-de-chaussée avec l'installation de cloisonnettes et de toilettes pour les élémentaires.

Corinne de Filippis rappelle qu'il avait été convenu de refaire un point sur le fonctionnement de l'école avec la direction.

Mme Bragoni invite de son côté les parents à venir échanger avec les directeurs sur les ajustements.

Thierry Moreau reconnaît que la Ville a connu beaucoup de complications dans la livraison de cet équipement dans un délai contraint ; que cette accumulation pèse aujourd'hui sur la livraison des derniers éléments et qu'il

*Un droit de réponse est ouvert à toute personne, physique ou morale, nommément citée ou non et nous nous engageons à les publier.*

comprend que les attentes des parents d'élèves n'aient pas été satisfaites. Il tient à s'excuser pour cette situation d'inconfort, pour les élèves et les parents, mais assure que la Ville et les parents partagent un même objectif : pouvoir offrir un équipement de qualité aux enfants.

Dominique Attia entend les attentes d'exigence et d'attention des parents d'élèves pour 2020.

Florian Vigneron rappelle que l'école, avec 5 millions d'euros de travaux, n'est pas sous-investie et que la Ville entend poursuivre ses efforts.

Le collectif d'animation suggère de reprendre un réel dialogue début 2020 sur ce sujet.

Florian Vigneron s'engage dans l'intervalle à répondre aux diverses demandes en cours.

### **3. Mixité sociale**

Dominique Attia indique que sur les 151 familles répertoriées, 84 se situent entre le tarif minimum et le tarif intermédiaire et 67 entre le tarif intermédiaire et le tarif maximum, soit une balance de 45 % (quotient élevé) à 55 % (quotient moyen). La mixité sociale, calculée en fonction du quotient familial (QF), joue un rôle essentiel dans la sectorisation. À ce titre, Angela Davis n'est pas une école avec des quotients familiaux faibles. Elle communiquera le pourcentage pour l'école Louise Michel à titre de comparaison.

Une habitante pointe que la FCPE reproche au QF montreuillois une relative opacité et un défaut de progressivité.

Dominique Attia est disposée à en rediscuter lors d'une prochaine réunion. Elle ajoute que la sectorisation pour l'école Angela Davis, qui date de 2018, ne sera pas modifiée dans les deux ou trois ans à venir. A ce jour il y a 10 classes et qu'à terme il y aura 16 classes, car la ville tient compte des nouveaux logements (familles) à venir.

En réponse au président du syndicat de copropriété, Corinne de Filippis indique qu'il sera procédé au relevé contradictoire une fois que le syndicat aura autorisé la pose du solin.

Le collectif d'animation indique qu'une réunion plénière de suivi sera organisée en 2020.

Dominique Attia reste également disponible pour assister à une plénière relative à l'éducation.

*La séance est levée à 22 h 58*